

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNAIR

Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux

10, rue Mercœur - 75011 PARIS

PROCÈS-VERBAL DU 01.04.2017

Le 1^{er} avril 2017 de neuf heures trente à seize heures trente, le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux (FNAIR) s'est tenu à l'Espace Vinci Formeret, sis 25 rue des Jeûneurs à Paris II^{ème} sur convocation de son Président, M. Roger Charlier.

Administrateurs de droit présents:

FNAIR Alsace : M. Daniel Billon (Président)
FNAIR Basse-Normandie : M. Corinne Guérin (Présidente)
FNAIR Bourgogne : M. Michel Eloy (Président)
FNAIR Bretagne : M. Jean-Yves Launay (Président)
FNAIR Centre Val de Loire : Mme Marie-Françoise Baraton (Présidente)
FNAIR Champagne-Ardenne : M. Dominique Thomas (Président)
FNAIR Franche Comté : M. Michel Eloy (Président)
FNAIR Guadeloupe : M. Alain Bravo (Président)
FNAIR Languedoc-Roussillon : M. Jean-Claude Toujas (Président)
FNAIR Limousin : Mme Madeleine Duchâteau (Présidente)
FNAIR Paris Île-de-France : Mme Odile Basse (Présidente)
FNAIR Pays de la Loire : M. Alain Trouillet (Président)
FNAIR Poitou-Charentes : M. Dany Rambaud (Président)
FNAIR Réunion : M. Hugues Hoareau (Président)

Administrateurs de droit absents, et représentés :

FNAIR Aquitaine : M. Gilbert Forens (Président) représenté par M. Roger Charlier (Administrateur élu)
FNAIR Auvergne : M. Édouard Efoé (Président) représenté par M. Roger Charlier (Administrateur élu)
FNAIR Haute-Normandie : M. Gilles Lainé (Président), représenté par Mme Corinne Guérin (FNAIR Basse Normandie)
FNAIR Lorraine : M. Pascal Fevotte (Président) représenté par M. Pierre Cuevas (FNAIR Lorraine)
FNAIR Midi-Pyrénées : Mme Janine Loubet (Présidente) représentée par M. Philippe Alibert (FNAIR Toulouse Midi-Pyrénées)
FNAIR Nord Pas de Calais : Mme Monique Dallery (Présidente) représentée par Mme Caroline Evrard (FNAIR Nord Pas de Calais)
FNAIR Picardie : Mme Aude Sanseau (Présidente) représentée par M. Yves Tutin (FNAIR Picardie)
FNAIR Provence - Alpes Côte d'Azur et Corse : M. Michel Coulomb (Président) représenté par M. Michel Viguet (Administrateur élu)
FNAIR Rhône-Alpes : M. Joaquim Soares Leao (Président), représenté par M. Jan-Marc Charrel (Administrateur élu)

Étaient absente, non-représentée et excusée :

FNAIR Martinique : Mme Mérette Fortuné (Présidente)

Administrateurs élus présents :

M. Jan-Marc Charrel (Secrétaire général de la FNAIR)
M. Roger Charlier (Président de la FNAIR)
Mme Anne Stinat (Administrateur élu)
M. Michel Viguet (Vice-président de la FNAIR)

Administrateurs élus absents et représentés :

M. Jacky Clapier (Administrateur élu) représenté par M. Jean-Claude Toujas (FNAIR Languedoc-Roussillon)
Mme Anne Hiegel (Administrateur élu) représenté par M. Alain Trouillet (FNAIR Pays de la Loire)

29 VOTANTS

Sont invités :

FNAIR PACAC - Provence Alpes Côte d'Azur et Corse : Lucien Allaman ; FNAIR Paris Île-de-France : Gérard Labat, Chargé de mission auprès du Président ; FNAIR Lorraine : Lucette Charlier ; FNAIR Picardie : Françoise Szyda ; KPMG : Alain Saliou, Commissaire aux Comptes, FNAIR : Romain Bonfillon, Martine Lelorain, Nicole Morvan, Thierry Vignolles, Aurélie Sebbag (salariés).

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci est annexée au présent relevé de décision.

Le Conseil d'Administration est présidé par M. Roger CHARLIER, en qualité de Président de la FNAIR. Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. Jan-Marc CHARREL, en qualité de Secrétaire général de la FNAIR.

29 administrateurs du Conseil d'Administration de la FNAIR sont présents ou représentés, soit plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article XI des statuts.

1. ACCUEIL DU PRÉSIDENT DE LA FNAIR

M. Roger CHARLIER, Président de la FNAIR : « Bonjour à toutes et tous. Un certain nombre d'entre vous ont échangé toute l'après-midi d'hier sur notre projet CAP 2020, pour ceux qui n'ont pu être des nôtres une rapide synthèse sera présentée au début du point sur CAP 2020, prévu à l'ordre du jour. Je souhaite accueillir dans notre conseil Mme Corinne GUÉRIN. Qui vient d'être nommée Présidente de FNAIR Normandie à l'unanimité, lors de l'AG de la semaine dernière, félicitations !

Ce conseil d'administration, certes statuaire et important, va permettre de délibérer sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2016 afin qu'il soit présenté à l'Assemblée générale du 20 mai qui se déroulera à Marseille. Ce Conseil est donc d'une portée exceptionnelle.

En effet, vous devrez voter les points incontournables pour passer à la deuxième phase du Projet FNAIR CAP 2020 : Le changement d'identité de notre fédération, son nouveau logo et la charte graphique qui l'accompagne, ainsi que la nouvelle version de la revue FNAIR qui deviendra un magazine pour un lectorat élargi. C'est donc de la responsabilité de ce Conseil de permettre le virage de ces changements en les soumettant à la validation de l'Assemblée Générale.

Il y a 45 ans des militants autour de Régis VOLLE ont créé notre fédération FNAIR. L'usure du temps, les changements de société, le passage au numérique, la difficulté de renouveler les équipes de militants ont impacté la place d'association de patients incontournable dans le domaine de la néphrologie et auprès des patients.

Ce Conseil d'Administration du 1^{er} avril marquera pour l'avenir, le premier jour de la vie de France REIN Association qui prend la suite de la fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux Dialysés transplantés, sans renier notre passé, les valeurs et les combats qui furent menés au cours de ces longues années.

Mais, comme nos prédécesseurs, ce changement ne sera réussi que si tous ensemble, nous nous engageons dans la démarche, du militant de base qui porte au lit des patients les valeurs du mouvement, du Président de région qui devra animer l'ensemble du réseau régional et pour de nombreux territoires, le réseau des nouvelles régions et assurer une représentation au niveau des ARS et des URAASS et enfin de toutes les composantes du siège qui apporteront leur engagement et leurs compétences pour la réussite du projet France REIN CAP 2020

Tous ensemble nous allons réussir !!! »

2. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2016

Jan-Marc CHARREL, procède à la mise au vote du procès-verbal de Conseil d'Administration du 22 octobre 2016. Jan-Marc CHARREL, constate qu'il n'y a pas de demande de correction, le procès-verbal est donc soumis au vote à main levée.

En l'absence de Mme Caroline EVRARD, ayant pouvoir de Mme Monique DALLERY, Présidente de la FNAIR Nord Pas de Calais, le nombre de votants est porté à 28.



Le vote s'effectue à main levée :

VOTE POUR LA VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2016

VOTANTS : 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

**LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2016
EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS.**

3. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 31 MARS "CAP 2020"

Michel VIGUET, fait un bref compte-rendu des discussions qui ont eu lieu la veille lors de la réunion d'informations et d'échanges concernant les points suivants :

- Les réseaux sociaux
- Le site internet
- La gestion des adhérents
- Le nouveau magazine

Ces quatre éléments, sont désormais à part égale les piliers de la communication des associations. Ils ne sont pas étanches mais au contraire s'enrichissent l'un l'autre.

Les régions, au cours de cette réunion ont manifesté leurs intérêts de développer une politique de communication moderne, efficace, qui leur permettront facilement de faire connaître leurs activités. Bien entendu, certaines régions ont manifesté leurs craintes de ne pas pouvoir trouver les ressources suffisantes.

Concernant le site internet les huit premiers volontaires seront formés au siège avant la fin du mois d'avril.

Concernant la gestion des adhérents, un premier webinaire sera organisé, également avant fin avril, pour tous les correspondants régionaux.

Concernant le magazine, la quasi-unanimité des présents ont choisi de conserver la distribution d'un magazine comportant la partie régionale ; celle-ci sera désormais indépendante de la revue, mais distribuée dans le même blister opaque.

4. CAP 2020

Michel VIGUET, rappelle les éléments du déploiement du projet "Cap 2020" adopté à l'Assemblée Générale 2016. Il rappelle que deux indicateurs majeurs montrent la nécessité absolue d'engager des stratégies déterminantes qui ont été regroupées sous la dénomination « Cap 2020 » :

- Baisse de des adhérents et des abonnés à la Revue
- Baisse de notoriété et de crédibilité depuis plusieurs années (Cf. Diaporama N°1 - FNAIR CAP 2020)

Il est rappelé que la mise en place de "Cap 2020" impacte principalement :

- Le site internet
- La gestion des adhérents avec la mise en place des adhésions et paiements en ligne
- Le magazine
- Les réseaux sociaux

Ce déploiement s'appliquera à France REIN qui sera la nouvelle appellation de la FNAIR - Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux qui doit bien entendu avoir une identité visuelle appropriée.

4.1. Résolution n°1 : Raison Sociale

Lors de l'audit réalisé par Econovia il est apparu que l'appellation de « FNAIR » ne positionne pas la fédération sur son cœur de métier, que le nom est difficile à prononcer, à comprendre et à mémoriser, de plus, l'image véhiculée est passéiste.

Il est nécessaire de disposer d'un nom parfaitement compréhensible, clair et concis. Notre association étant la première association représentant les personnes touchées par l'insuffisance rénale, nous devons être simples à reconnaître, et avoir un nom institutionnel pour renvoyer une image de confiance et de sérieux.



FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE
AUX INSUFFISANTS RÉNAUX

Le nom de France REIN a été proposé par mail à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, et vous l'avez accueilli positivement à 90%.

Pour renforcer le nom de « France REIN », une signature est proposée, afin de visualiser immédiatement l'idée de maillage et de présence partout en France, dans toutes les institutions.

La signature proposée est « Réseau solidaire en action ».

Les régions sont conscientes que le changement d'identité va nécessiter quelques efforts financiers pour disposer des éléments nécessaires à la communication.

Le Bureau est conscient de cette difficulté et fournira une aide au démarrage aussi significative que possible. Un kit, dont le contenu reste à définir, sera fourni au minimum à chaque région.

Le Bureau fournira également la check-list des démarches administratives. (Cf. Diaporama N°1 - FNAIR CAP 2020)

Le vote s'effectue à main levée :

VOTE POUR PROPOSER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE QUE LE NOUVEAU NOM DE L'ASSOCIATION DEVIENNE FRANCE REIN ET QUE LA SIGNATURE SOIT « RÉSEAU SOLIDAIRE EN ACTION »

VOTANTS : 27 POUR - 1 CONTRE - 1 ABSTENTION

LA PRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CHANGEMENT DE NOM VERS FRANCE REIN AVEC POUR SIGNATURE « RÉSEAU SOLIDAIRE EN ACTION » EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS.

4.2. Résolution n°2 : Logo

Le logo a été choisi afin de replacer visuellement le rein, l'humain, le lien et la solidarité au centre de l'identité visuelle.

Les couleurs de la FNAIR, le magenta et l'orangé sont conservées, car elles représentent bien la chaleur et le souci de cocooning de tous. Par ailleurs, elle doit être moderne, légère, esthétique, unique et être facilement mémorisée.

La déclinaison régionale, départementale et locale est rendue possible pour la première fois.

Le nouvel univers graphique sera présenté de façon exhaustive, et fera l'objet d'une nouvelle charte graphique.

(Cf. Diaporama N°1 - FNAIR CAP 2020)

Le vote s'effectue à main levée :

VOTE POUR LA VALIDATION DE LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DE FRANCE REIN

VOTANTS : 27 POUR - 2 ABSTENTIONS

LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS.

4.3. Résolution n°3 : Revue

Il est rappelé que les objectifs du nouveau magazine sont :

- élargir le lectorat aux aidants, aux personnes en pré-IRCT
- être visuellement accessible et agréable
- être plus orienté vers les considérations pratiques
- être complémentaire aux réseaux sociaux et au site internet
- adopter un ton résolument optimiste dans la ligne « projet de vie avec la maladie »

Pour changer d'esprit, il est indispensable de changer de nom. Le nom proposé pour le magazine de l'association est « Lignes de vie ».

Il est prévu que le premier magazine soit le numéro 150, en continuité avec la Revue FNAIR. Ce numéro sera intégralement consultable sur internet et largement distribué vers les centres de dialyse, les professionnels de santé et l'ensemble des adhérents. (Cf. Diaporama N°1 - FNAIR CAP 2020)



Le vote s'effectue à main levée :

**VOTE POUR LE NOUVEAU FORMAT DE MAGAZINE (TAILLE ET CONTENU) AINSI QUE
POUR LE NOM « LIGNES DE VIE »**

VOTANTS : 29 POUR

**LE NOUVEAU FORMAT (TAILLE ET CONTENU) AINSI QUE LE NOM DU MAGAZINE « LIGNES DE VIE »
EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS.**

4.4. La gestion de la relation entre les adhérents avec France REIN

L'outil proposé pour cette gestion est une version digitalisée de technologie web, qui permettra de pallier aux difficultés rencontrées par l'ensemble des utilisateurs de l'actuel système.

Ce système est entièrement intégré au site internet et en devient l'une de ses fonctionnalités. Il intégrera entre autre les notions de paiement en ligne, et de gestion d'un compte personnel adhérent.

4.5. Échéances des livrables :

19 avril 2017	1 ^{er} Webinaire de formation pour le logiciel des adhérents
20 avril 2017.....	1 ^{ère} formations pour le site internet
1 ^{er} mai 2017	Gestion des adhérents
20 mai 2017	Site internet
Fin juin 2017	Plaquette institutionnelle
Septembre 2017	La charte graphique et les éléments qui s'y rattachent
Septembre 2017	Kit de communication
Septembre 2017	Convention de réseau
Décembre 2017	Projet associatif
2018	Statuts et financements

5. ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016, CAC

Présentation de M. Alain SALIOU, représentant KPMG, commissaire aux comptes qui remplace M. François-Xavier DEMONCHAUX.

M. Alain SALIOU, souligne que les comptes seront certifiés par KPMG sincères, réguliers et conformes aux règles de la profession. Après avoir fait une analyse succincte de l'exercice 2016, M. SALIOU indique les principaux éléments des comptes sociaux :

- Biens de l'association au 31/12/2016 : 1 002 K€
- Dettes de l'association au 31/12/16 : 102 K€
- Fonds associatifs et réserves au 31/12/16 : 900 K€ représentés par :
 - Fonds propres 971 K€
 - Pertes 215 K€
 - Fond dédiés 144 K€

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 215 K€

Il est à souligner que les dons partenaires ont été remontés en exploitation (Cf. Diaporama N°2 - KPMG - Présentation CA)

Le vote s'effectue à main levée

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'APPROBATION DE L'ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

29 VOTANTS : 28 POUR - 1 ABSTENTION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ARRÊTE LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016 PRÉSENTANT UN RÉSULTAT NET
NÉGATIF DE 215 K€ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS.**

6. PRÉSENTATION DES BUDGETS 2016 / 2017, FAITS MARQUANTS

Michel VIGUET, présente les faits marquants qui ont eu un impact sur l'exercice 2016.

En termes de charges il est à noter l'augmentation du loyer du siège, l'augmentation du nombre de participants au Séjour JEUNES, une embauche pour la communication numérique à partir du 1^{er} mai, une augmentation notable des frais de déplacement, et l'octroi d'une bourse de 30 000 €.

Par ailleurs, les produits liés à la Revue ont baissés significativement.

En termes de produits on peut noter une augmentation des dons, une augmentation de 80% de la contribution des partenaires.

Enfin, on peut noter que les comptes ont été simplifiés et adaptés à une conjoncture tendue en matière de placements.

Comme l'a souligné Alain SALIOU, les procédures de maîtrise des dépenses nécessaires ont été mise en place.

L'exercice 2016, qui fait donc apparaître une perte de 215 000 €, a néanmoins été maîtrisé malgré le début du déploiement de "Cap 2020" car la perte prévisionnelle votée en Assemblée Générale s'élevait à 293 000 €.

Le budget 2017 sera soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale.

Certains présidents de régions ont regretté que les comptes ne leur aient pas été envoyés suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent les examiner. Ce manquement ne devrait pas se répéter.

7. PARTENARIATS : ÉVOLUTIONS

Durant les six derniers mois 63 partenaires potentiels ont été démarchés. Le tableau ci-après montre les différentes phases de la démarche de recherche de partenaires et le temps passé en équivalent temps plein.

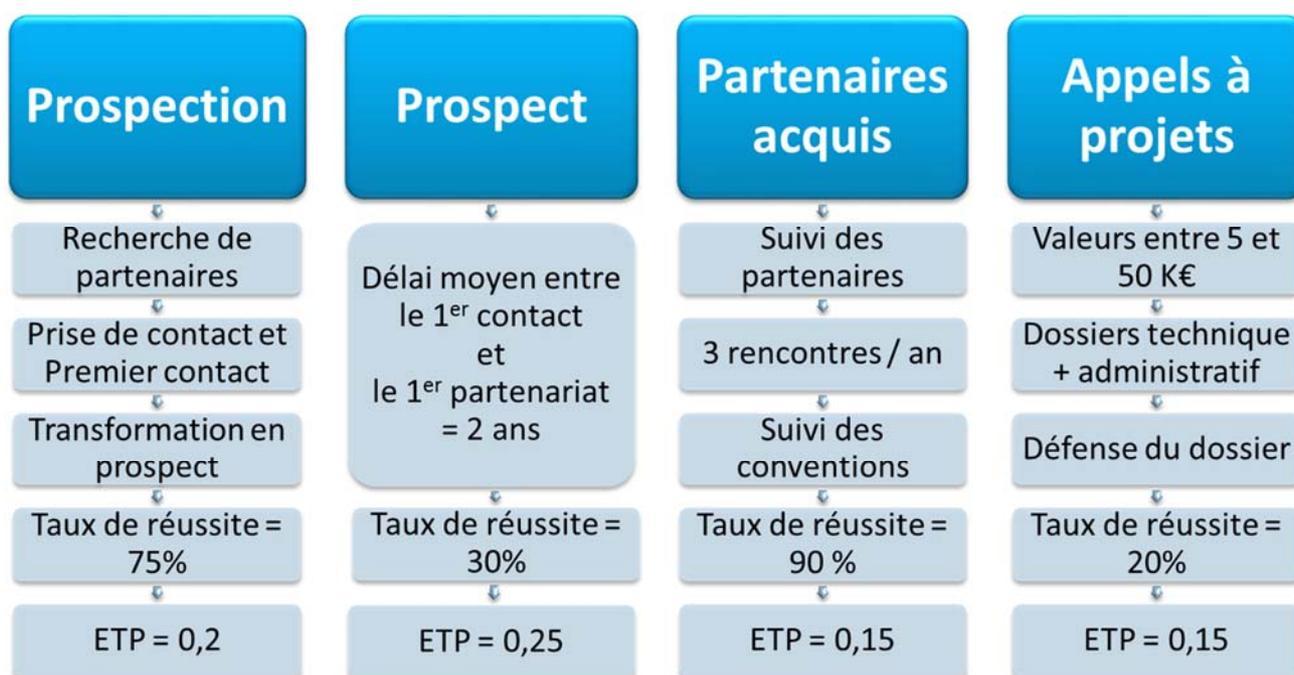
Le temps passé par l'élu référent (Michel VIGUET) n'a pas été pris en compte mais représente environ les deux tiers de l'équivalent temps plein salarié.

Les dons réels qui permettent aux partenaires de réaliser une déduction fiscale ont quasiment disparus au profit de convention de partenariats qui précisent les conditions de réciprocité. Cette démarche est absolument différente de celle qui consiste à demander une contribution non-fléchée.

Les appels à projets qui sont une démarche complémentaire, représentent également une opportunité importante mais nécessitent un travail de préparation important correspondant d'abord à l'appréhension de la stratégie et du ciblage des opportunités.

La veille systématique de ces parutions n'est pas réalisée à ce jour, ni dans les régions, ni au siège.

Une demande est faite pour que le siège organise une veille nationale.



8. GESTION DES DONS SUPÉRIEURS À 42 € / RÉINTÉGRATION D'UN FOND DÉDIÉ INUTILISABLE

8.1. Gestion des dons supérieurs à 42€

De façon historique les régions FNAIR reversent 10€ à FNAIR siège pour tout don perçu excédant 42 €
Il est proposé de supprimer ce versement afin d'alléger les écritures comptables en région et au siège.

Le vote s'effectue à main levée

**VOTE POUR LA SUPPRESSION DU REVERSEMENT DES 10€ (CODE 4) DES FNAIR RÉGIONALES À LA FNAIR
SIÈGE POUR CHAQUE DON SUPÉRIEUR À 42 €**

29 VOTANTS : 29 POUR

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ACCEPTE LA SUPPRESSION DU VERSEMENT DE 10€ DES FNAIR
RÉGIONALES À LA FNAIR SIÈGE SUR LES DONS SUPÉRIEURS À 42€ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS.**

8.2. Réintégration d'un fond dédié inutilisable

Il avait été créé un fond dédié à la création de la « Maison du Rein » et un « Livre Blanc ». La vocation de ce fond avait été, après un vote du Conseil d'Administration, recyclée en « Création du site internet ». Cette création en cours, fera l'objet d'un amortissement sur cinq ans. Le fond devient donc inutile en tant que tel. Pour rendre cette réserve utile il est nécessaire de la transposer dans les fonds disponibles en effectuant un report à nouveau.

Il est proposé d'affecter les 30 000 € de ce fond en report à nouveau.

Le vote s'effectue à main levée

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'AFFECTATION DES 30 000 € EN REPORT À NOUVEAU

29 VOTANTS : 29 POUR

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ACCEPTE L'AFFECTATION EN REPORT À NOUVEAU DU FOND DÉDIÉ À
L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS.**

9. RETOUR SNR - SEMAINE NATIONALE DU REIN 2017 ET PROJET SNR - SEMAINE NATIONALE DU REIN 2018

En 2017, 21 régions ont participé, 239 stands d'information et de dépistages ainsi que 3 colloques médicaux.
La SNR - Semaine Nationale du Rein, malgré son succès, n'est pas reconnue par les sociétés savantes, et les objectifs de cet événement ne sont pas clairs. L'action est peu audible par l'administration. La transmission des résultats et les dépouillements ne sont pas optimaux, l'action en plus d'avoir un coût, est consommatrice de ressources humaines de façon disproportionnée.

De plus, certains présidents de région, sont lassés de cette organisation qui consomme beaucoup d'énergie, pour un gain peu évident.

Par ailleurs, cette action, parfois récupérée par d'autres organisations n'est pas toujours relayée correctement par les medias.

Il est donc proposé d'entreprendre rapidement une réflexion visant d'une part à « moderniser » cette action, et d'autre part d'impliquer plus étroitement les sociétés savantes et la CNAM - Caisse Nationale d'Assurance Maladie, et les CPAM – Caisse Primaire d'Assurance Maladie en régions.

10. POINT D'ÉTAPE DE L'ÉVÉNEMENT AIDANTS / PATIENTS : CONTENU, PARTENARIAT UNIVERSITÉ, PLAN MEDIAS

Michel VIGUET présente le point d'étape sur l'événement Aidants / Patients.

L'insuffisance rénale chronique entraîne un bouleversement durable de la vie des aidants et des accompagnants lorsque le patient entre en phase de suppléance, particulièrement en dialyse. Il nous a semblé évident de prendre en charge cette dimension. L'aspect psychologique est fondamental dans la relation qui s'instaure entre le patient et son entourage. Pour améliorer la connaissance de cet impact et mettre en place si possible les systèmes d'aides à l'amélioration de cette relation, et donc des comportements, nous avons décidé d'organiser un séminaire. Celui-ci sera mis à profit pour communiquer de la manière la plus large et la plus appropriée possible pour faire connaître France REIN, ses partenaires et ses soutiens.

Le séminaire se déroulera les 6, 7 et 8 octobre à Paris. Il regroupera des patients et des aidants pour réaliser des ateliers d'expression animés par des psychologues sous la responsabilité d'Aurélié UNTAS, maître de conférences à l'Université Paris Descartes. Ces ateliers seront entrecoupés de moments ludiques et culturels.

11. POINT D'ÉTAPE SÉJOUR JEUNES 2017

Présentation du point d'étape du Séjour Jeunes 2017 par Roger CHARLIER.

Cette année le séjour Jeune d'Arcachon accueillera du 15 au 29 juillet, 19 jeunes, dont 7 dialysés, âgés de 13 à 21 ans. Le directeur a été recruté, il sera fortement impliqué dans le recrutement et la formation de l'équipe d'animation. L'ensemble des dispositions légales (publication du projet éducatif, rédaction d'un projet pédagogique, déclaration à la préfecture de Paris et souscription aux différentes assurances) ont été respectées. Pour le moment, le séjour Jeunes n'a reçu aucun financement aussi bien public que privé, malgré le succès rencontré par l'action.

12. UNAASS, URAASS, ET CDU

Jan-Marc CHARREL, présente l'évolution de l'UNAASS - Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé créée par décret récemment.

Le 22 mars dernier l'Assemblée Générale constitutive s'est tenue à Paris avec 73 associations nationales qui ont signé les statuts de création. Le CISS - Collectif Interassociatif Sur la Santé a été dissout le même jour. Pour le moment, un Bureau provisoire a été mis en place jusqu'à la première Assemblée Générale.

La FNAIR a choisi d'intégrer le collègue des personnes malades. L'UNAASS a déjà interpellé la FNAIR afin de savoir qui sera son représentant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'UNAASS. Il a été décidé que France REIN portera une candidature pour siéger au Conseil d'Administration de l'UNAASS.

13. ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 20 ET 21 MAI 2017 À MARSEILLE

- Accueil par le Président de la FNAIR et le Président PACAC - Provence Alpes Côte d'Azur et Corse
- Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016
- Rapport moral du Président de la FNAIR et rapport d'activités 2016 de la FNAIR
- Quitus des rapports moral et d'activités 2016
- CAP 2020
- Adoption des comptes arrêtés au 31/12/16
- Présentation des budgets 2017 / 2018, faits marquants
- Retour SNR - Semaine Nationale du Rein 2017 et Projet SNR - Semaine Nationale du Rein 2018
- Point d'étape de l'événement Aidants/Patients : contenu, partenariat université, plan medias
- Point d'étape Séjour Jeunes 2017
- UNAASS, URAASS, et CDU
- Enjeux de l'organisation des salariés fin 2017
- Élection du 1/3 sortant des administrateurs élus
- Calendrier des réunions statutaires
- Questions diverses



FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE
AUX INSUFFISANTS RÉNAUX

14. QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'a été évoqué.

À seize heures trente le 1^{er} avril 2017, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. Jan-Marc CHARREL, Secrétaire général de la FNAIR, clôt les débats.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2017

M. Roger CHARLIER, Président de la FNAIR

M. Jan-Marc CHARREL, Secrétaire général de la FNAIR